

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 novembre 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, mesdames les conseillères Émilie Garneau et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Denis Beaulieu, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2016-11-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2016-11-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

M. Bernard Naud, maire, présente son rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Alban. Un exemplaire sera distribué dans la Municipalité par l'intermédiaire du journal municipal l'Albanois.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement 245 décrétant une dépense pour l'achat du lot 4 615 704 du cadastre du Québec et la réalisation des plans et devis pour y implanter un développement résidentiel, prévoyant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 150 000 \$, remboursable en 10 ans.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le certificat de la journée d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire du règlement 245 décrétant une dépense pour l'achat du lot 4 615 704 du cadastre du Québec et la réalisation des plans et devis pour y implanter un développement résidentiel, prévoyant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt à long terme n'excédant pas 150 000 \$, remboursable en 10 ans.

La procédure a eu lieu le jeudi 3 novembre 2016 de 9h à 19h.

Il y a 1 137 personnes habiles à voter dans la municipalité de Saint-Alban et un minimum de 121 signatures devaient être obtenues pour que le règlement nécessite une approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Aucune signature ne fût recueillie au registre des demandes d'approbation référendaire;

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2016-11-03

Noël du pauvre

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ au comité du Noël du pauvre.

2016-11-04

Paniers de Noël 2016 de l'école secondaire St-Marc

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 50 \$ pour les paniers de Noël 2016 de l'école secondaire St-Marc.

2016-11-05

Centre de ski de fond les Portes de l'enfer

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban verse une aide financière de 3500 \$ à la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf pour l'opération du centre de ski de fond Les portes de l'Enfer en 2016.

2016-11-06

Les transporteur en vrac de Portneuf

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban donne son appui au Transporteur en vrac de Portneuf dans leurs démarches pour le renouvellement de leur permis de courtage en matière de transport en vrac.

Avis de motion d'un règlement permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux.

Avis de motion est donné par le conseiller municipal, M. Francis Marcotte, que lors d'une séance ultérieure, tenue à un jour ultérieur, un règlement permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux sera adopté.

2016-11-07

Appel d'offres 2016.10 – Vente du terrain #6 (lot 5 808 179) à M. Maxime Auger et M. Marc-André Auger.

Considérant les résultats de l'appel d'offres 2016.10;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que la Municipalité vende à M. Maxime Auger et M. Marc-André Auger, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 808 179 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; sans bâtisse;

Que cette vente soit faite pour le prix de vingt-huit mille six cents dollars (28,600\$), dont 1 000 \$ d'acompte déjà reçu et le solde payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment ;

Que la Municipalité ne fournisse que la subdivision et l'arpentage déjà effectués dudit immeuble;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de M. Maxime Auger et M. Marc-André Auger;

Qu'une copie des «CLAUSES PARTICULIÈRES» de la «Section D» du «Document d'appel d'offres pour soumission» en vertu duquel lesdits immeubles ont été attribués soit annexée à chaque acte de vente notarié à intervenir pour en faire partie et valoir comme si elles y étaient au long récitées;

Que la ou les servitudes de passages nécessaires soient constituées, le tout tel que décrit par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre

Que M. Bernard Naud, maire ou M. Francis Marcotte, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2016-11-08

Adoption du budget 2017 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

Il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban approuve le budget 2017 au montant de 10 471 606 \$ de la RRGMRP.

2016-11-09

Transfert à la Corporation de développement de Saint-Alban

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité transfère une somme de 5000 \$ à la Corporation de développement de Saint-Alban dans le cadre du programme d'aide à la construction domiciliaire.

2016-11-10

Embauche de nouveaux pompiers

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal confirme l'embauche, en date du 01 janvier 2016, de M. Kevin Jobin à titre de pompier volontaire pour une période de probation de 12 mois à compter de la date d'embauche;

Que le conseil municipal confirme l'embauche, en date du 01 août 2016, de Mme Érika Morin et de M. Steve Frenette à titre de pompiers volontaires pour une période de probation de 12 mois à compter de la date d'embauche;

2016-11-11

Prolongement du réseau d'aqueduc dans le chemin Sainte-Anne

Considérant les travaux prévus au règlement numéro 244;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que le service des travaux publics de la municipalité de Saint-Alban soit autorisé à engager les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux, notamment, l'achat des matériaux auprès d'EMCO Produits municipaux selon leur soumission en date du 9 septembre 2016 au montant de 10 736.06 \$ + taxes, de même qu'à la location de la machinerie nécessaires en fonction des résultats des appels d'offres 2016.02 et 2016.03.

2016-11-12

Pavage du terrain multifonctionnel aux loisirs – Mandat à Pont-Rouge Asphalte

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

que la Municipalité accorde à Pont-Rouge Asphalte le mandat de pavage de la surface multifonctionnel aux loisirs selon leur soumission au montant de 8100 \$ + taxes.

2016-11-13

Pavage de l'intersection du rang des Grondines – Mandat à Pont-Rouge Asphalte

Il est proposé par M. Denis Beaulieu
et unanimement résolu :

Que la Municipalité accorde à Pont-Rouge Asphalte le mandat de pavage de l'intersection du rang des Grondines avec le rang de la rivière Blanche selon leur soumission au montant de 7500 \$ + taxes.

2016-11-14

Émission du permis de construction # 2016-062

Considérant le règlement URB-08 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant la demande de permis de construction présentée par M. Jérémie Denis Vaillant;

Considérant que la demande a été analysée par le Comité consultatif D'urbanisme (CCU) et que celui-ci recommande l'émission du permis de construction;

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que l'inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisé à émettre le permis de construction numéro 2016-062 pour la construction d'une résidence en zone de villégiature en bordure de la rivière Sainte-Anne.

2016-11-15

Appui d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Ferme Brin de Soleil

Considérant que la Ferme Brin de Soleil désire acquérir le lot 5 021 209 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 14,5 hectares afin d'augmenter les superficies en cultures de la ferme;

Considérant que le lot 5 021 209 est contigu avec les lots 5 021 226 et 5 021 193 formant une superficie totale de 37,3 hectares, dont environ la moitié est boisé, n'apportant pas de bénéfices à la Ferme Brin de Soleil;

Considérant qu'une telle autorisation permettrait de consolider le développement de la Ferme Brin de Soleil, favorisant ainsi le maintien des petites exploitations agricoles dans notre communauté;

Considérant qu'une telle autorisation n'affecterait pas l'homogénéité de la zone agricole

Considérant que la demande est conforme à la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Falardeau et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de Saint-Alban recommande à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée par Ferme Brin de Soleil.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 14 novembre 2016, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 262 446.30 \$ Toujours en date du 14 novembre 2016, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2016-11-16

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Denis Beaulieu et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
DESHAIES, EMILIE (FETE HALLOWEEN)	6339	181.25 \$
HOULE, MARIE-CLAUDE (BONBONS HALLOWEEN)	6340	52.86 \$

AUDET, RENE (REMB. TAXES)	6341	252.27 \$
CHEVALIER, GUYLAINE (REMB. TAXES)	6342	237.73 \$
ALEX LECLERC INC.	6343	4 587.50 \$
AREO FEU	6344	229.95 \$
BELANGER, ALAIN	6345	57.49 \$
BESSETTE, LAURETTE	6346	50.00 \$
BOIVIN GAUVIN (BOTTES)	6347	268.58 \$
BRAULT MAXTECH INC.	6348	418.42 \$
CENTRE ROUTIER ST-MARC	6349	222.42 \$
CLUB ALTON	6350	183.96 \$
CONEX	6351	136.79 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	6352	645.73 \$
COURRIER DE PORTNEUF	6353	508.20 \$
DERY TELECOM	6354	43.68 \$
DISTRIBUTION EMCO	6355	13 117.76 \$
ENGLOBE	6356	8 278.20 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORT. CHAMPLAIN	6357	155.48 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	6358	7 784.95 \$
FALARDEAU, PASCAL	6359	1 131.04 \$
FORMULES D'AFFAIRES CCL	6360	524.54 \$
FORTIER 2000 LTEE	6361	1 448.91 \$
GENERATRICE DRUMMOND	6362	1 419.14 \$
GESTOCK INC.	6363	281.28 \$
GRAYMONT	6364	740.86 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	6365	126.47 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	6366	465.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	6367	177.36 \$
ALIMENTATION DUSABLON	6368	121.72 \$
MME MARISA LENARDUZZI	6369	56.18 \$
MATERIAUX AUDET	6370	406.91 \$
MESSAGERIE WISEMAN	6371	36.70 \$
MEUNERIE DYNAMIX	6372	39.07 \$
MINI-MIX ST-BASILE	6373	40.24 \$
MUNICIPALITE ST-UBALDE (VIDANGE DE FOSSSES)	6374	623.75 \$
MUTUELLE D'INCENDIE PORTNEUF	6375	100.00 \$
AUDET, LYNN (LOCATION BATEAU)	6376	125.00 \$
ORIZON MOBILE	6377	69.50 \$
PERRON, MARIO	6378	100.00 \$
STEPHANIE POIRÉ	6379	64.32 \$
INFO PAGE	6380	143.84 \$
SERVICES MATREC	6381	684.10 \$
SIGNOPLUS	6382	75.88 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	6383	312.45 \$
SPORTS PLUS ST-CASIMIR	6384	93.82 \$
THIBEAULT RENALD, NOTAIRE	6385	950.00 \$
THIBAUT, DANIEL (REMB. NON- RESIDENTS)	6386	95.00 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	6387	1 086.51 \$
STEPHANE MARCOTTE	6388	350.82 \$
TRAVAIL & LOISIRS	6389	280.47 \$
TURCOTTE 1989 INC.	6390	55 388.95 \$
VILLE DE DONNACONA	6391	190.00 \$
VILLE DE ST-MARC (ENTRAIDE)	6392	466.24 \$
VOHL INC.	6393	454.58 \$
WSP CANADA INC.	6394	4 626.91 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	6395	25 308.16 \$
DOSTIE, VINCENT L.	6396	190.80 \$
STANTEC (AQ EGLISE SUD)	6397	1 955.18 \$
PERRON, MARIO	6398	40.28 \$
NAUD, BERNARD	6399	77.38 \$
	DAS, Fédéral	2 460.68 \$
	DAS, Prov.	5 746.27 \$

Télus	1 109.57 \$
Télus mobilité	175.11 \$
Hydro Québec	6 459.58 \$
Éko	1 702.04 \$
Visa	1 248.65 \$
SALAIRE	17 626.87 \$

TOTAL : 174 811.35 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-11-17

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h05.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »